

OMERS

journal des retraités

NUMÉRO 40 • HIVER • 2007

3
Fractionnement
du revenu de
retraite

4
La vie après le
travail – un monde
de possibilités

5
OMERS devant
la Commission
d'experts

6
Pleins feux sur
Borealis
Infrastructure

7
Escompte
Fairmont Hotels
and Resorts

8
Séances d'infor-
mation sur les
rentes de retraite



La vie après le travail

[voir à la page 4 >>](#)

Rentes d'OMERS en hausse de 1,99 % en 2008

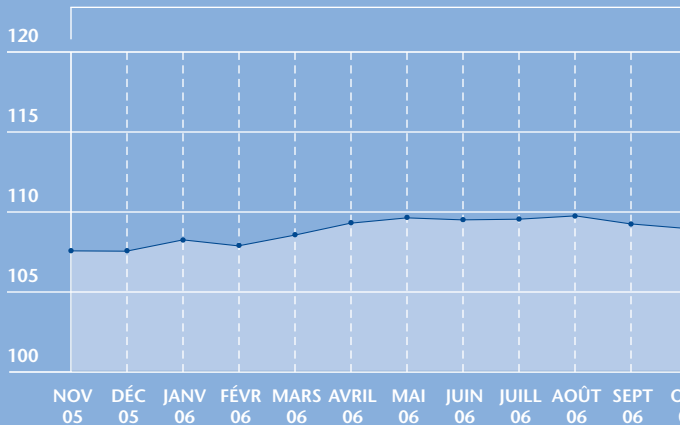
La hausse de votre rente est indiquée dans le *Relevé de rente* annuel que vous recevrez à la mi-décembre. Chaque année, OMERS augmente toutes les rentes de retraite à raison de 100 % de l'indice des prix à la consommation canadien (IPC). La hausse de 1,99 %, le 1^{er} janvier 2008, correspond à la hausse de l'IPC mesurée jusqu'en octobre 2007. La protection contre l'inflation est une caractéristique précieuse du régime OMERS et contribue à protéger le pouvoir d'achat des participants.

Suite à la page 2

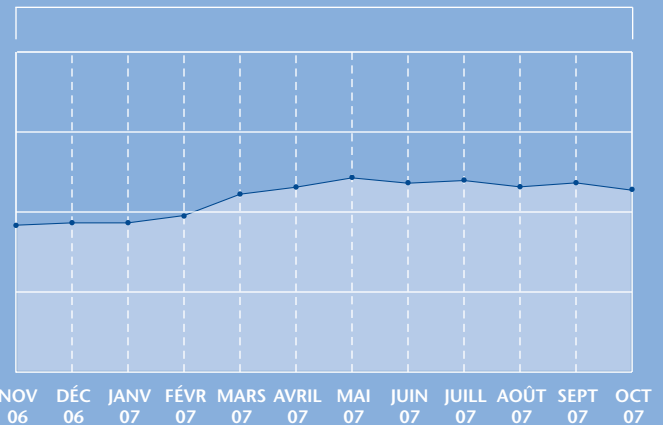
Jim Doble, participant retraité à OMERS, et son épouse Joan

Calcul de l'indexation 2008

Moyenne de l'IPC (sur 12 mois) 2006 = 108,84



Moyenne de l'IPC (sur 12 mois) 2007 = 111,01



Nouvelle méthode :

Moyenne sur 12 mois (nov. 06-oct. 07)

Moyenne sur 12 mois (nov. 05-oct. 06)

— $1 \times 100 =$ hausse de la rente

111,01

108,84

— $1 \times 100 = 1,99 \%$

Suite de la page 1

Nouvelle méthode en 2008

Par le passé, OMERS a augmenté ses rentes en fonction de la hausse de l'IPC de septembre à septembre. Cette méthode procurait une protection intégrale contre l'inflation à long terme mais, à court terme, présentait une certaine instabilité au niveau des hausses annuelles.

En particulier ces deux dernières années, le montant de la hausse a considérablement fluctué, de 3,36 % en 2006 à seulement 0,7 % en 2007, fluctuation qui préoccupait nos participants retraités.

Dans sa récente décision, qui sera appliquée à la hausse du 1^{er} janvier 2008, la Société de promotion (SP) d'OMERS a approuvé une méthode différente qui prend en compte la moyenne mensuelle de l'IPC sur une période de 12 mois se terminant en

octobre. Ce chiffre sera comparé à la moyenne de la période précédente de 12 mois, et OMERS appliquera une hausse des rentes qui correspond à la différence en pourcentage (voir graphique).

Cette démarche vise à stabiliser l'augmentation annuelle et donc, à éliminer les fluctuations. Elle nous permet également de nous aligner sur la méthode utilisée par le Régime de pensions du Canada. De nombreux participants retraités à OMERS qui touchent également des prestations du RPC constateront que, désormais, les hausses annuelles des deux régimes seront plus uniformes.

Votre hausse de 2008

Le chiffre de hausse exact de votre rente est indiqué dans le *Relevé de rente annuel* que vous recevrez à la mi-décembre.

- **Si le service de votre rente a débuté avant le 1^{er} janvier 2007,** vous bénéficierez de la hausse complète de 1,99 % en 2008.
- **Si le service de votre rente a débuté après le 1^{er} décembre 2006 mais avant le 1^{er} décembre 2007,** votre hausse de 2008 est calculée proportionnellement.
- **Si le service de votre rente a débuté le 1^{er} décembre 2007 ou après,** vous ne bénéficierez pas d'une hausse en 2008; vous bénéficierez de la hausse de 2009.

www.omers.com

Consultez la section «Retraités – Foire aux questions (FAQ)».

Important! Votre première mensualité en 2008 sera effectué le **mercredi 2 janvier**.

Le fractionnement du revenu de retraite – faits saillants

Détails supplémentaires sur cette nouvelle disposition fiscale pour 2008

Le fractionnement du revenu de retraite a été proposé par le gouvernement fédéral dans son budget 2007. Cette nouvelle disposition permet au conjoint qui a le revenu le plus élevé d'attribuer jusqu'à la moitié de son revenu admissible à l'actuel crédit d'impôt pour revenu de pension au conjoint qui a le revenu le moins élevé. Dans de nombreux cas, cette mesure pourrait diminuer l'impôt combiné pour les deux conjoints – surtout s'il existe un écart important entre les deux revenus.

Nous avons reçu un certain nombre de questions des participants retraités. Voici ce que vous devez savoir.

- Le fractionnement du revenu de retraite prendra effet pour l'année d'imposition 2007. Le participant retraité et son conjoint n'ont pas besoin de faire quoi que ce soit avant de produire leur déclaration de revenus de 2007 en 2008.
- Pour bénéficier du fractionnement du revenu de retraite, le participant retraité et son conjoint doivent remplir un formulaire T1032, *Choix conjoint visant le fractionnement du revenu de pension* (disponible en janvier 2008).
- La déclaration de revenus de 2007 comprendra une nouvelle ligne qui permettra au participant retraité de déduire le montant de la rente de retraite qui a été attribué à son conjoint et une autre afin de

permettre au conjoint de déclarer le revenu de retraite attribué.

- Il n'y a pas de limite d'âge. En revanche, les types de revenu de retraite pouvant être fractionnés aux fins de l'impôt sont définis par des critères stricts. Votre rente de retraite d'OMERS peut être fractionnée aux fins de l'impôt (sauf les versements, s'il est est, de la Convention de retraite [CR] d'OMERS). Les paiements des programmes publics (RPC, SV, etc.) ne peuvent pas être fractionnés – bien que le RPC ait sa propre forme de partage des pensions de retraite.
- Adressez-vous à un conseiller fiscal

avant d'essayer le fractionnement du revenu de retraite.

- Consultez le site Web de l'Agence du revenu du Canada à l'adresse www.cra-arc.gc.ca.

Le présent article n'a pas d'autre objet que de fournir de l'information. Il ne vise pas à donner des conseils de placement, de planification financière ou juridiques et ne doit pas être interprété comme tel. OMERS ne souscrit pas officiellement aux opinions exprimées dans cet article. La situation des participants peut varier et ceux-ci doivent donc consulter leur propre conseiller professionnel lorsqu'ils envisagent une stratégie particulière de placement ou de planification financière.

Vous avez un moment? Trouvez les mots cachés pour découvrir la phrase mystère (25 lettres).

Serez-vous capable de retrouver ces mots dans la grille?

AGE	PENSIONS
ANNEES	PARTICIPANT
BIENS	PRIX
CONJOINT	PROTECTION
COTISER	RAPPORTS
COUT	RENTE
FIN	REGIMES
FINANCE	RELEVÉ
FONDS	RETRAITE
GOVERNEMENT	RPC
INFLATION	SALAIRE
INFRASTRUCTURE	SECURITE
INVESTISSEMENT	SOMME
IPC	SUR
MONTANT	TAUX
OMERS	VALEUR
PAIE	

P	J	T	I	N	F	L	A	T	I	O	N	O	P
A	S	D	N	O	F	V	Y	E	B	U	S	A	S
I	E	A	F	E	G	A	E	E	N	I	R	S	N
E	M	N	R	F	M	L	V	E	O	T	E	T	O
F	I	N	A	N	C	E	E	S	I	F	S	N	I
T	G	E	S	R	L	U	N	C	T	E	I	T	S
N	E	E	T	E	A	R	I	R	C	S	T	N	N
I	R	S	R	I	T	P	P	B	E	O	O	A	E
O	I	N	U	X	A	I	P	C	T	V	C	T	P
J	A	N	C	N	I	R	U	O	O	E	U	N	S
N	L	E	T	N	E	R	T	M	R	T	U	O	C
O	A	A	U	N	I	N	P	E	P	T	M	M	G
C	S	U	R	T	A	U	X	R	R	M	S	E	E
I	N	V	E	S	T	I	S	S	E	M	E	N	T

Solution : Joyeuses fêtes et bonne année

La retraite offre un monde de possibilités

Un retraité d'OMERS fait du bénévolat pour des projets d'eau en Afrique



Tout le monde n'envisage pas la retraite de la même façon. Pour certains, c'est l'occasion de mener une vie plus calme et de profiter de sa retraite après une vie professionnelle bien remplie. Pour d'autres, comme Jim Doble, un directeur de projet qui a pris sa retraite après 35 ans auprès du Conseil scolaire de Toronto, c'est l'occasion de se consacrer à ses passions.

Jim et son épouse Joan font du bénévolat au Canada et à l'étranger – actuellement en Ouganda, où ils travaillent à la construction de réseaux d'alimentation en eau pour la survie des communautés locales.

Qu'est-ce qui vous a poussé à faire du bénévolat?

La curiosité et le désir d'aider ceux qui en ont besoin. Après avoir élevé nos enfants, Joan et moi avons commencé à faire du bénévolat avec une

agence d'aide. Par le biais de cette agence nous avons commencé à voyager – d'abord à Haïti, puis au Soudan, et aujourd'hui en Ouganda.

Quel type de travail faites-vous?

Je planifie et je supervise les chantiers, et Joan s'occupe de la paie pour le personnel embauché sur place et de la comptabilité pour l'agence.

En quoi est-ce que cela consiste?

En Ouganda, par exemple, certaines communautés n'ont pas accès à l'eau potable. Les gens sont obligés de marcher des kilomètres pour aller chercher l'eau dont ils ont besoin pour survivre. Et cette eau est souvent contaminée, favorisant la transmission de maladies et de parasites. Notre travail consiste à creuser des tranchées et à installer des canalisations pour alimenter ces communautés en eau fraîche et propre.

Quelle est l'envergure de ces projets?

Le premier sur lequel j'ai travaillé à Haïti mesurait 30 mètres de long. Celui que nous venons de terminer en Ouganda mesure 83 km de long et comporte 205 robinets. Il remplace l'eau contaminée qui se trouve à 8 kilomètres de distance par de l'eau fraîche qui se trouve à 100 mètres de tous les habitants.

Pendant combien de temps restez-vous éloigné de chez vous?

Quand j'ai effectué mon premier voyage en Ouganda, je n'avais pas encore pris ma retraite. J'ai pris un congé de trois mois pour participer à la construction d'une école professionnelle et à mon premier projet d'alimentation en eau. À présent, nous effectuons généralement deux voyages de six semaines chaque année – c'est un engagement que nous prenons avec plaisir. Pour nous, le bénévolat est gratifiant, et ma rente d'OMERS nous permet de le faire.

Que voulez-vous dire?

Nous sommes vraiment gâtés par OMERS. Quand nous rentrons d'Afrique, notre compte bancaire est toujours mieux garni qu'à notre départ – même après nos dépenses! Joan dit en plaisantant que c'est comme si je travaillais encore – le chèque de paie continue de tomber sur mon compte. Ma rente d'OMERS nous donne la liberté de vivre comme nous le voulons, en aidant les autres.

Quels conseils donneriez-vous aux autres retraités d'OMERS?

Impliquez-vous dans une activité! Essayez le travail bénévole – que ce soit par le biais de votre église, de votre banque alimentaire ou d'un organisme de secours. Pas

besoin de qualifications ni d'expérience; vous apprendrez sur le tas et les agences d'aide refusent rarement l'assistance et les compétences qui leur sont offertes. Joan le résume mieux que moi. Elle dit simplement : «La vie vaut la peine d'être vécue

quand on aide les autres.»

Votre conclusion?

Quoi que vous fassiez pendant votre retraite, n'oubliez pas qu'une rente de retraite d'OMERS vous permettra de rester autonome plus longtemps.

OMERS recommande des modifications des régimes de retraite à la Commission d'experts en régimes de retraite

Le président-directeur général d'OMERS, Michael Nobrega, a présenté devant la Commission d'experts en régimes de retraite un document d'OMERS intitulé *Closing the Gap Between Pension Regulation and Best Practices*. Ce document a été rédigé conjointement par la Société d'administration d'OMERS et la Société de promotion d'OMERS.

«Chez OMERS, notre engagement consiste à optimiser le rendement sans encourir des risques indus et offrir ainsi à nos retraités, présents comme futurs, des prestations de retraite à un coût abordable, a déclaré M. Nobrega. Afin d'atteindre cet objectif, nous formulons plusieurs suggestions en vue d'une réforme réglementaire. Nous pensons que cette réforme n'est pas sujette à controverse et qu'elle renforcera le système de retraite en Ontario.»

Recommandations d'OMERS

OMERS est un parfait exemple de régime de retraite interentreprises à prestations déterminées qui a réussi. Le succès du régime repose sur sa

structure unique de capitalisation et de gouvernance conjointes par les employeurs et les participants qui cotisent au régime. Le modèle

OMERS (et ses 40 années d'expérience) pourrait servir de modèle pour les solutions aux nombreux problèmes examinés par la Commission.

OMERS fait quatre recommandations :

Recommandation

Raison

1 Modifier la <i>Loi sur les régimes de retraite</i> pour englober les principes fondamentaux applicables à tous les régimes de retraite en Ontario.	Une approche fondée sur des principes offre davantage de souplesse et permet à la réglementation d'évoluer en phase avec les meilleures pratiques de l'industrie.
2 Exempter les régimes de retraite conjoints du secteur public des restrictions quantitatives sur les placements des caisses de retraite.	Les règles sont dépassées et imposent des complications et des coûts qui réduisent le rendement des placements.
3 Exempter les régimes de retraite conjoints du secteur public de l'obligation de capitalisation aux fins de la solvabilité.	Il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taux de cotisation et les taxes pour financer un scénario de liquidation très improbable.
4 Améliorer la relation réglementaire en adoptant un modèle plus coopératif et en fournissant à l'organisme de réglementation des outils et des ressources supplémentaires.	Une démarche consultative favorisera une surveillance plus proactive et permettra aux administrateurs des régimes d'agir avec plus de certitude dans l'intérêt des participants.

Pour en savoir plus, voir la section en anglais «OMERS Updates» sur notre page d'accueil, à www.omers.com.

Pleins feux sur Borealis Infrastructure

Le Journal des retraités d'OMERS a récemment rencontré Sebastien Sherman, vice-président de Borealis Infrastructure, pour en savoir plus sur cette division des placements d'OMERS.

Qu'est-ce que l'infrastructure?

L'infrastructure est partout. Ce sont les services et les installations qui permettent à l'économie de tourner – comme par exemple, les réseaux de transports en commun et les réseaux de distribution d'énergie

Pourquoi OMERS a-t-il choisi d'investir dans l'infrastructure?

Dans un passé pas si lointain, pratiquement tous les biens d'infrastructure appartenaient à l'État. Mais depuis une vingtaine d'années, la participation du secteur privé au financement, à la construction et à l'exploitation des infrastructures est en nette augmentation. La décision d'OMERS d'investir dans les biens d'infrastructure repose sur une analyse ayant conclu que ces placements procurent des rendements stables à long terme.

Pouvez-vous décrire un placement en infrastructure?

C'est comme l'achat d'une maison. Vous déterminez vos besoins, choisissez un emplacement, visitez plusieurs propriétés, trouvez un bien qui vous convient, effectuez une évaluation complète, obtenez un financement et négociez avec le vendeur – parfois en



Installation d'un gazoduc de gaz naturel dans le territoire desservi par Scotia Gas Networks

concurrence avec plusieurs autres acheteurs.

En réalité ce n'est pas si simple, car chacune de ces étapes demande du temps, des efforts et de l'expertise.

Comment procédez-vous généralement?

Les meilleures occasions de placement sont des entreprises monopolistiques à tarifs réglementés et à faible risque, comme par exemple Scotia Gas Networks (SGN) qui possède des réseaux de distribution de gaz naturel au R.-U. C'est en s'intéressant au secteur de la distribution de gaz au R.-U. en 2003, que Borealis a appris que National Grid envisageait la vente partielle de ses activités. Nos recherches ont indiqué que ce serait un excellent placement à un prix

intéressant et nous avons commencé à chercher des coinvestisseurs.

Pourquoi cherchez-vous des coinvestisseurs?

Bien que nous souhaitions détenir une participation suffisante pour pouvoir influencer la gestion de l'entreprise, nous voulons également minimiser notre risque. Les coinvestisseurs améliorent la valeur de nos placements en apportant leur capital intellectuel et leur expertise. Pour cet investissement particulier, nous avons conclu une entente avec le RREEO et avec Scottish and Southern Energy.



Sebastien Sherman, vice-président, Borealis Infrastructure

Quelle est l'étape suivante?

Sur la base de recommandations et d'une présentation de Borealis, OMERS décide du montant à investir. Cette décision s'appuie sur une analyse rigoureuse des risques et des rendements potentiels, laquelle est souvent effectuée pendant que Borealis négocie avec ses coinvestisseurs et le vendeur. La période de transition initiale est suivie de la gestion à long terme et de la croissance de l'entreprise.

Comment s'effectue la gestion des placements?

De manière très active, en soutenant la direction de l'entreprise et en s'assurant que celle-ci est gérée par des gens très compétents. La détention d'une participation de 25 % nous donne une influence importante sur les affaires de l'entreprise. Nous sommes ainsi beaucoup mieux placés pour accéder à l'information sensible et exercer le contrôle de la direction qu'une caisse de retraite qui ne détiendrait qu'un faible pourcentage d'une société ouverte.

Et ensuite?

Borealis continue d'analyser différents secteurs d'activité au Canada et dans le monde à la recherche des meilleurs placements pour le compte d'OMERS.

Borealis Infrastructure s'occupe des placements dans des biens d'infrastructure d'OMERS. Ces placements – surtout ceux dans les secteurs réglementés, produisent des rentrées de fonds annuelles stables et sont parfaitement compatibles avec les obligations d'OMERS au titre des prestations de retraite à long terme.

Fairmont Hotels and Resorts : Escompte de 10 % aux participants retraités à OMERS



En 2006, par le biais du Groupe immobilier Oxford, son entité de placements immobiliers, OMERS a fait l'acquisition de sept hôtels de prestige Fairmont Hotels and Resorts :

- The Fairmont Banff Springs
- The Fairmont Chateau Lake Louise
- The Fairmont Chateau Whistler
- The Fairmont Jasper Park Lodge
- The Fairmont Vancouver Airport
- Fairmont Le Château Montebello
- Fairmont Kenauk at Le Château Montebello.

À l'occasion, Fairmont offre des programmes spéciaux pour inciter des groupes de Canadiens à découvrir ses établissements uniques. En reconnais-

sance de la propriété d'OMERS de ces établissements et en réponse à l'intérêt exprimé par les différentes parties prenantes d'OMERS, Fairmont a élaboré un programme spécial à l'intention des retraités et des participants à OMERS, lesquels bénéficient d'une remise de 10 % sur le meilleur tarif disponible.

Chaque hôtel offre quelque chose de particulier à ses clients : les randonnées dans les Rocheuses au The Fairmont Chateau Lake Louise, une promenade en traîneau au The Fairmont Chateau Whistler ou la natation dans la plus grande piscine extérieure du Canada au Fairmont Le Château Montebello.

Pour réserver votre séjour à l'un nos hôtels et bénéficier de l'escompte de 10 % (sous réserve de la disponibilité de chambres; les taxes sont en sus), visitez : www.fairmont.com/omers ou composez le 1-888-370-4141.

Pensez à nous informer si vous changez...

Votre adresse

Nouvelle adresse : _____ Date d'effet de la nouvelle adresse : _____
 _____ J _____ M _____ A
 Nouveau n° de téléphone : _____

Remarque : Si vous recevez vos versements mensuels par virement automatique, vous pouvez nous communiquer votre changement d'adresse par téléphone au 1-800-387-0813.

Vos renseignements bancaires (ou annexe un chèque annulé)

Nom et adresse de la nouvelle banque : _____
 N° de la succursale : _____ N° de compte : _____

Votre retenue d'impôt mensuelle

Indiquez le **nouveau montant d'impôt** supplémentaire que vous voulez retenir sur votre mensualité de rente d'OMERS : \$ _____

Remarque : Notez que ce montant remplacera l'impôt supplémentaire que vous nous aviez demandé de retenir précédemment.

À remplir et signer

Nom : _____ Date de naissance : _____
 _____ J _____ M _____ A
 N° d'adhésion à OMERS : _____ Adresse de courriel : _____
 Signature : _____ Date : _____

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration des rentes en vertu de l'article 35 de la Loi de 2006 sur OMERS. OMERS ne partage vos renseignements personnels avec quiconque à des fins autres que l'administration des régimes de retraite. Pour toute question au sujet de la collecte de renseignements personnels, s'adresser au Service à la clientèle d'OMERS au 1-800-387-0813.

Séances d'information sur les rentes de retraite

Participez à une séance d'information pour en savoir plus sur votre rente de retraite d'OMERS. Pour plus de renseignements et pour vous inscrire, visitez-nous en ligne à www.omers.com. (Les séances commencent à 14 h et se terminent à 15 h 30.)

Date	Lieu	Date	Lieu
26 mars	Lindsay	28 mai	Brampton
14 mai	Sudbury	11 juin	New Liskeard
21 mai	Niagara Falls	25 juin	Orangeville
21 mai	Toronto Est		



Téléphone
 416-369-2444
 1-800-387-0813



Télécopieur
 416-369-9704
 1-877-369-9704



Poste
 1, avenue University
 Bureau 700
 Toronto ON M5J 2P1



Courriel
client@omers.com
 (en français ou anglais)



Web
www.omers.com

Available in English

ISSN 1913-7451 (Imprimé)

ISSN 1913-746X (En Ligne)

Entente d'envoi de publications n° : 40010368

Bien que l'information dans ce journal soit exacte au moment de sa publication, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime sont les documents officiels de toutes les dispositions du régime.